

Jésus-Christ Etudié

EN VUE DE LA PREDICATION

DANS

SAINT THOMAS D'AQUIN

PAR

M. l'abbé Doublet

SIXIÈME ÉDITION

3 volumes in-12.....Prix : \$2.63

Les Psaumes Etudiés

EN VUE DE LA PREDICATION

PAR

M. l'abbé Doublet

TROISIÈME ÉDITION

volumes in-12.....Prix : \$2.63

Saint Paul Etudié

EN VUE DE LA PREDICATION

PAR

M. l'abbé Doublet

SIXIÈME ÉDITION

3 volumes in-12.....Prix : \$2.63

Cent Quatre-vingt-quatre Méditations

A L'USAGE DES

PREDICATEURS

PAR

M. l'abbé Doublet

3 volumes in-12.....Prix : \$2.63

CONFERENCES

AUX

DAMES DU MONDE

PAR

M. l'abbé Doublet

3 volumes in-12.....Prix : \$2.63

ETUDE COMPLETE

DU

CHRISTIANISME

A L'USAGE DES

Catéchismes de Persévérance

PAR

M. l'abbé Doublet

3 volumes in-12.....Prix : \$2.63

LEÇONS

D'HISTOIRE ECCLESIASTIQUE

PAR

M. l'abbé Doublet

3 forts volumes in-12.....Prix : \$3.00

LA SOMME

DU

PREDICATEUR

POUR TOUT LE COURS DE L'ANNEE CHRETIENNE

renfermant sur chacun

des temps liturgiques, sur chacun

des évangiles des dimanches et des fêtes,

sur tous les sujets de circonstance,

QUATRE INSTRUCTIONS HOMELIQUES

avec d'innombrables Notes

et Plans, permettant de varier à l'infini

l'enseignement de la chaire

Par P. D'HAUTERIVE

Chevalier de l'Ordre insigne de Pie IX, auteur du *Grand Catéchisme de la Persévérance chrétienne*, etc.

7 volumes in-8.....Prix : \$10.50

DIX-NEUVIÈME DIMANCHE APRÈS LA PENTE-CÔTE.

ÉVANGILE

Suite du Saint Evangile selon saint Matthieu (XXII, 1-14).

En ce temps-là, Jésus, continuant de parler en paraboles, dit aux princes des prêtres et aux pharisiens : Le royaume des cieux est semblable à un roi qui, voulant célébrer les noces de son fils, envoya ses serviteurs appeler ceux qui étaient invités, mais ils refusèrent de venir. Il envoya encore d'autres serviteurs, avec ordre de dire à ceux qui étaient invités : J'ai préparé mon festin ; j'ai fait tuer mes bœufs et tout ce qui avait été engraisé : tout est prêt, venez aux noces. Mais au lieu de s'y rendre, ils s'en allèrent, l'un à sa maison de campagne et l'autre à ses affaires ; quelques-uns se saisirent de ses serviteurs, les accablèrent d'outrages et les tuèrent. A cette nouvelle, le roi, irrité, envoya ses troupes, extermina les meurtriers et brûla leur ville. Il dit ensuite à ses serviteurs : Le festin des noces est prêt, mais ceux qui y avaient été invités n'en étaient pas dignes ; allez donc dans les places publiques, et appelez aux noces tous ceux que vous trouverez. Les serviteurs parcoururent les rues, réunirent tous ceux qu'ils trouvèrent, bons et mauvais : et la salle du festin fut remplie de convives. Le roi, étant entré pour voir ceux qui étaient à table, aperçut un homme qui n'était point vêtu de la robe nuptiale : Mon ami, lui dit-il, comment êtes-vous entré ici sans avoir la robe nuptiale ? Et cet homme ne répondit rien. Alors le roi dit à ses serviteurs : Liez-lui les mains et les pieds, et jetez-le dehors dans les ténèbres : c'est là qu'il y aura des pleurs et des grincements de dents ; car beaucoup sont appelés, mais peu sont élus.

TROISIÈME INSTRUCTION

Le convive trouvé sans robe nuptiale, figure du réprouvé.

I. Il a les mains et les pieds liés.—II. Il est exclu du festin nuptial.—III. Il est jeté dans les ténèbres extérieures.

La parabole dont je viens de vous

donner lecture, après nous avoir montré le roi dont il y est parlé si fort désireux de voir la salle du festin des noces de son fils remplie de convives, nous présente tout à coup un spectacle bien inattendu. Ce roi étant entré près des invités, et ayant aperçu l'un d'eux sans robe nuptiale, le fit prendre par ses serviteurs, et jeter, pieds et poings liés, à la porte du festin. Dans le sens naturel de la parabole, cette circonstance, surprenante pour nous, s'explique par ce fait qu'en Orient, les rois envoient à ceux qu'ils invitent à leur table, paraît-il, des vêtements de fête, sans lesquels les invités ne doivent pas se présenter devant eux. Le convive de la parabole, en venant au festin nuptial sans la robe qui lui avait été envoyée, avait donc gravement offensé le roi, et c'est pour cela que le roi, tout en lui parlant avec douceur, le fit cependant jeter hors de la salle.

Mais cette circonstance de notre parabole n'est pas seulement un trait des mœurs orientales ; elle est pour nous la figure de la vérité la plus terrible de notre sainte religion. Nous aussi nous sommes invités à un festin de noces, qui est le festin du ciel ; et à nous aussi il a été remis une robe nuptiale pour nous présenter à ce festin, savoir, la robe de justice et d'innocence qui nous a été donnée dans le Baptême. Or, quand la mort amènera pour nous l'heure de paraître au festin du ciel, si nous ne sommes pas revêtus de notre robe d'innocence conservée ou recouvrée, le sort de l'invité de la parabole deviendra notre propre sort. Et parce que la connaissance claire et précise de ce sort malheureux est l'un des plus sûrs moyens pour nous le faire éviter, je ne saurais donc choisir un sujet plus instructif et plus profitable pour notre entretien de ce matin. Trois réflexions en vont faire le partage, selon les trois principales circonstances du châtement de l'invité indigne, dont il est dit, premièrement qu'il a les mains et les pieds liés, deuxièmement, qu'il est exclu de la salle du festin, et troisièmement, qu'il est jeté dans les ténèbres extérieures.

I.—Il a les mains et les pieds liés.—Tel fut le premier châtement de cet impudent invité, qui avait osé se présenter dans la salle du festin sans être revêtu du vêtement d'honneur qu'on portait en semblable circonstance : *Liez-lui*, dit le roi à ses officiers, *les mains et les pieds*. Si l'on s'était borné à le mettre dehors, sans lui lier préalablement les mains et les pieds, il aurait pu essayer de rentrer par la ruse ou par la violence. Ou bien, le premier moment de trouble passé, il aurait pu venir se jeter aux pieds du roi, lever vers lui ses mains suppliantes, et lui demander son pardon. Libre de ses mouvements et de ses actions, il aurait encore pu aller trouver quelque personnage puissant auprès du roi, et le prier d'aller solliciter pour lui le pardon de son offense. Que dis-je ? il aurait pu le mériter, en se dévouant au service du roi, en faisant pour lui être utile des actions d'éclat, en bravant la mort pour humilier et vaincre ses ennemis. Mais avec les mains et les pieds liés, il est réduit à la plus complète impuissance, soit de solliciter son pardon, soit de le mériter.

Et tel est aussi le premier châtement du réprouvé. Dès l'instant qu'il paraît devant Dieu, après sa mort, sans être revêtu de la robe de justice et d'innocence qui lui a été donnée à son Baptême, aussitôt il est lié par les mains et par les pieds, c'est-à-dire qu'aussitôt il est réduit à la plus complète impuissance de faire aucune bonne action qui apaise la juste colère de Dieu et lui mérite son pardon. Tant qu'il est en ce monde, le pécheur peut faire le bien ; il peut prier, il peut jeûner, il peut faire des aumônes, assister les nécessiteux, soigner les malades, visiter les prisonniers, entendre la sainte Messe, invoquer les saints, et par tous ces moyens il peut apaiser l'indignation de Dieu contre lui et rentrer dans sa grâce. Mais une fois qu'il est mort et qu'il a paru devant Dieu, rien ne lui est plus possible, et il est pour toutes les bonnes œuvres comme est, pour les actions ordinaires de la vie, un homme qui a les mains et les pieds liés.

Non-seulement le réprouvé ne peut plus faire aucune bonne œuvre, il ne peut plus même vouloir en faire aucune.

En lui la volonté est attachée au mal, comme l'est celle des démons, de la même manière que la volonté des anges et des élus est irrévocablement attachée au bien. Il n'est pas plus possible à un réprouvé de vouloir le bien qu'il ne l'est à un élu de vouloir le mal. " Quelque opiniâtre que puisse être pendant cette vie la volonté qui nous attache au mal, elle peut se rendre tout d'un coup. Nabuchodonosor a voulu se faire reconnaître pour un dieu, Manassé n'a point mis de bornes à son impiété ; Paul a été le plus cruel persécuteur des chrétiens ; Thomas a perdu entièrement la foi ; et cependant, dès que le Seigneur a répandu un rayon de sa grâce dans le cœur des uns et des autres, on les a vus plier sous la main de Dieu, et, tout différents de ce qu'ils étaient auparavant, devenir dociles à sa voix ; mais dans l'enfer, la volonté sera éternellement attachée au même objet, elle aimera toujours ce qu'elle a aimé, et elle n'aimera jamais ce qu'elle a haï : alors on n'aura plus de pieds pour courir à la miséricorde de Dieu, ni de mains pour satisfaire à sa justice ; plus de pieds pour fuir d'un abîme d'où l'on ne sort jamais, quand on y est une fois tombé, ni de mains pour se défendre contre les démons qui seront dans les enfers les exécuteurs de la justice divine. *Les impies seront mis dans les enfers comme des brebis*, dit le prophète ; ce n'est pas qu'ils aient alors la douceur de ces animaux, puisqu'ils seront comme des lions enragés ; mais c'est qu'ils ne pourront pas faire plus de résistance qu'une brebis qu'on tire de l'étable pour la mener à la boucherie. Funeste état qu'on ne peut dépeindre par les paroles, et que l'imagination même ne peut concevoir ! Ceux donc qui se sont liés volontairement par les chaînes de leurs péchés, seront liés malgré eux en enfer.

II.—Il est exclu de la salle du festin.—C'est le second acte du châtement infligé par le roi à un invité qui avait osé se présenter sans être revêtu de la robe nuptiale. Si le roi s'était borné à lui faire lier les mains et les pieds, et s'il l'eût laissé, en cet état, dans la salle du festin, la confusion du malheureux eût été grande sans doute ; mais du moins il n'aurait pas été séparé des siens, ni privé de la vue du festin. Le roi ne voulut pas qu'il eût cette satisfaction ; il le fit exclure de la salle où se célébrait le festin nuptial.

Et c'est également ce qui arrivera au réprouvé, qui sera exclu du ciel, ou se célébrera l'éternel festin des noces du Fils unique de Dieu. Exclusion véritablement déchirante et désespérante ! Pour savoir ce que c'est que d'être exclu du ciel, il faudrait savoir ce que c'est que le ciel ; et saint Paul, qui avait été admis à le contempler quelques instants, déclare que *l'œil naturel de l'homme ne peut voir, ni son oreille entendre, ni son esprit concevoir ce que Dieu a préparé pour ceux qui l'aiment*. Le ciel, c'est en effet la jouissance de tous les biens et l'exemption de tous les maux, état qui nous est inconnu dans cette vallée d'exil et de larmes. Le ciel, c'est encore l'admirable société de tous les anges et de tous les bienheureux, société dont on ne trouve non plus aucunement l'équivalent en ce monde. Le ciel, c'est surtout Dieu, abîme de toutes les beautés et de toutes les perfections, vu, contemplé et adoré face à face ; c'est surtout Dieu, bonté infinie, aimé avec extase. Qui peut dire la félicité qu'il y a à voir ou à aimer Dieu, et par conséquent le malheur qu'il y a à être séparé de lui ?

Ici-bas, nous ne pouvons ni dire ni bien comprendre ce malheur, tout en sachant, pourtant, que l'homme a été fait pour aimer Dieu, qu'il est naturellement porté, par conséquent, à l'aimer ; car les affections terrestres qui remplissent le cœur tiennent en quelque sorte assoupie cette tendance naturelle de l'homme à s'unir à Dieu, et voilà pourquoi l'on ne se montre pas beaucoup affligé, en général, d'en être séparé. Mais quand l'âme à la mort aura été délivrée des voiles du corps qui gênait sa vue, alors elle verra clairement ce qu'est Dieu pour elle. Alors elle comprendra que tout ce qui l'avait charmée dans les créatures, soit beauté, soit grâce, soit bonté, n'était qu'un faible écoulement de la source de toute beauté, de toute grâce et de toute bonté, qui est en Dieu.